



**Extrait du Registre des Délibérations
Conseil du Pôle Métropolitain
du Pays de Béarn**

Séance du 12 décembre 2025

Date de la convocation : 5 décembre 2025
Nombre de délégués en exercice : 65

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mohamed AMARA, Patrick BALDAN, Muriel BAREILLE, Jean-Marie BERICHEON, Marie-Pierre CABANNE, Michel CAPERAN, Thierry CARRERE, Jean-Paul CASAUBON, Frédéric CLABÉ, Jean-Yves COURREGES, Valérie DEJEAN, Jean-Marc DENAX, Marc DUFAU, Bernard DUPONT, Francis ESCALÉ, Claude LACOUR, Daniel LACRAMPE, Sandrine LAFARGUE, Francis LANSALOT-MATRAS, Yves LARROUTURE, Marlène LE DIEU DE VILLE, Xavier LEGRAND-FERRONIERE, Véronique LISPOS-SALLENAVE, Patrice LAURENT, Marie-Claire NÉ, Jean-Louis PERES, Carine SARRIQUET, Alain TREPEU, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA.

Délégués suppléants :

Fabienne COSTEDOAT-DIU (a supplié Bertrand VERGEZ-PASCAL), Victor DUDRET (a supplié Claude FERRATO), Michel MINVIELLE (a supplié Serge CASTAIGNAU), Maryse PAYBOU (a supplié Jean-Marie BERGERET-TERCQ), Philippe FAURE (a supplié Francis PEES), Jean-Loup FRICKER (a supplié Patrick BURON), Régis LAURAND (a supplié Eric SAUBATTE), Jeannine LAVIE-HOURCADE (a supplié Philippe LALANNE), Pierre SOLER (a supplié Valérie REVEL).

Etaient excusés :

Lydie ALTHAPÉ, Nadia GRAMMONTIN, Emmanuel HANON, Arnaud JACOTTIN, Jean-Simon LEBLANC, Michel OLIVÉ, Marc OXIBAR, Christian PETCHOT-BACQUÉ, Nicolas PATRIARCHE, Bernard PEYROULET, Josy POUEYTO, Didier REY.

Etaient absents :

Henri BELLEGARDE, Michel BERNOS, Christelle BONNEMASON-CARRERE, Katty BROGNOLI, Marc GAIRIN, Didier LARRAZABAL, Jérôme MARBOT, Fernand MARTIN, Elisabeth MIQUEU, Monique MOULAT, Martine RODRIGUEZ, Monique SEMAVOINE.

Etaient représentés :

François BAYROU a donné pouvoir à Patrice LAURENT, Isabelle LAHORE a donné pouvoir à Sandrine LAFARGUE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis PERES

**N°6 – PROJET DE VALORISATION DE L'ANCIEN CAMP DE GURS
LANCEMENT D'UNE ETUDE STRATEGIQUE ET OPERATIONNELLE
SUR LE MECENAT**

Rapporteur : Bernard UTHURRY

Mesdames, Messieurs,

Dans sa délibération du 7 avril 2023, le Conseil du Pays de Béarn entérine la volonté de s'engager dans des études préalables permettant de penser l'aménagement du site de l'ancien camp de Gurs afin de mieux accueillir les publics tout en anticipant la création d'un établissement culturel à la hauteur de l'histoire du lieu.

Conjointement au pilotage des études architecturales, le Pays de Béarn a développé les partenariats financiers pour consolider le plan de financement en investissement. Pour finaliser cette approche budgétaire, il convient aujourd'hui d'anticiper la construction d'un modèle économique pour le futur établissement.

Dans ce cadre, les élus du Pays de Béarn et leurs partenaires institutionnels ont partagé des éléments de cadrage et des principes structurants du futur modèle économique hybride suivant une architecture budgétaire pragmatique :

- Une base structurelle maîtrisée ;
- Une segmentation thématique des missions (Éducation, Culture, Tourisme, Recherche, Coopération européenne) ;
- Une diversification des ressources (subventions publiques, mécénat, projets européens, recettes propres) ;
- La flexibilité des modalités de contribution (gouvernance, subventions, partenariats d'objectifs, financement de projets, mécénat).

Le principe clé de ce modèle repose sur un écosystème diversifié de contributeurs alignés sur des missions partagées, non sur un financement massif d'un partenaire unique, chaque partenaire pouvant identifier sa contribution dans un domaine correspondant à ses politiques publiques ou des missions qui interpellent son champ d'action.

Dans ce contexte, l'enjeu du mécénat est central. Il apparaît nécessaire de s'engager dans une démarche professionnelle d'accompagnement pour établir une stratégie claire :

- pour atteindre des niveaux ambitieux de financements, y compris à l'international ;
- pour piloter avec détermination la politique de mécénat.

Il s'agira de dans un premier temps de définir précisément les axes d'une stratégie de mécénat donnant de la lisibilité au cadre éthique. Cette rigueur de l'approche permettra d'identifier les entreprises ou mécènes dont les pratiques sont en adéquation avec les valeurs portées par le futur établissement. Cette clarté des axes permettra d'évaluer la cohérence des objectifs de l'établissement et les engagements réels du mécène, préservant ainsi l'intégrité du message. Elle garantira également la transparence vis-à-vis des publics qui doivent pouvoir faire confiance à l'institution.

Dans un second temps, après validation de ce cadre éthique, il conviendra d'animer la phase de contact et mobilisation des mécènes et entreprises pour atteindre les objectifs de financement, en investissement et en fonctionnement.

Au regard de ces éléments, il appartient au Conseil du Pays de Béarn de bien vouloir :

- 1 – Approuver le lancement d'un marché pour l'établissement de la stratégie de mécénat et l'animation des contributeurs dans le cadre du projet de valorisation de l'ancien camp de Gurs ;**
- 2 – Autoriser Monsieur le Président à engager toutes les démarches administratives et financières nécessaires à sa mise en œuvre et à signer les documents afférents.**

Conclusions adoptées à l'unanimité

Suivent les signatures

Pour extrait Conforme,

Pour le Président empêché,



Patrice LAURENT, Vice-Président

Le Secrétaire de séance,



Jean-Louis PERES

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le 24/12/2025



ID : 064-200079051-20251212-D06_20251223-DE